

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 9 mai 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

Les Instructeurs Nationaux :

Jacques BASSO
Dominique BISCARAT
Maurice GORET
Christian JOLIVET

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 17 janvier 2015

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 17 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Division 240 : Depuis le 1^{er} mai, la nouvelle division 240 est entrée en application. Il y subsiste quelques incohérences :

- L'annuaire des marées : la précision de non obligation en Méditerranée existe pour la navigation semi-hauturière et au-delà, mais ni pour la navigation côtière ni pour la navigation basique,
- Le port de combinaisons avec coloration ou système lumineux (permettant de se dispenser de l'emport de gilets), qui n'existent pas sur le marché de la plongée loisir,
- La taille du pavillon alpha, surdimensionnée par rapport à la taille des navires modestes.

L'article 240.10 de cette division permet aux fédérations délégataires de demander des aménagements sur certains points, mais cette demande ne peut être effectuée avant la mise en application du texte, autrement dit avant le 1^{er} mai. C'est donc ce qu'a fait la FFESSM très récemment.

Nominations des IN et des INS :

Le CDN a entériné la nomination d'un IN :

- Bruno ENGELS

Et l'entrée en stage des INS suivants :

- Féminines : Annabelle BLANCHARD, Anne-Claire GAILLOT, Géraldine MARIE
- Moins de 45 ans : Christophe BENOIT, Fabien PABIOT, Eric DELMAS, Arnaud ZARAGOZA

PADI :

PADI a dénoncé unilatéralement la convention qui existait depuis des années avec la FFESSM sur les passerelles entre les brevets de plongée des deux organisations, ceci de façon peu cavalière dans la mesure où aucun courrier officiel n'a été envoyé à la fédération.

L'information n'est passée que par la voie du bulletin d'information interne de PADI.

En revanche, la FFESSM a décidé de maintenir le système de passerelles de son côté, continuant ainsi à démontrer son ouverture d'esprit en permettant à l'ensemble des plongeurs Padi de rejoindre "avec une passerelle" les rangs de la FFESSM.

Le paiement par chèque :

La FFESSM souhaite supprimer les chèques des circuits financiers. Jo VRIJENS demande donc l'avis à l'assistance en ce qui concerne les chèques envoyés aux MF1 à titre de bourse versée en cas de réussite à l'examen.

Plusieurs solutions sont envisagées, notamment celle qui consiste à demander aux candidats reçus, au travers du courrier de félicitations accompagné du chèque qu'ils reçoivent du national, de faire parvenir leur RIB à la FFESSM afin de recevoir leur subvention par virement, au lieu de joindre directement le chèque à ce courrier comme à l'heure actuelle.

Pénibilité du travail :

Les activités exercées en milieu hyperbare sont concernées par cette pénibilité. Jo VRIJENS demande aux Présidents de CTR de communiquer cette information aux structures de leur région qui emploient des moniteurs salariés.

Guides de Palanquée et Moniteurs Conventionnés :

Jo VRIJENS rappelle que les cadres « Conventionnés » ne doivent pas être assimilés aux cadres « Associés » et rappelle les modalités et prérogatives concernant ces deux possibilités, telles que définies dans le MFT.

Le suivi des stagiaires pédagogiques MF1 durant leur stage en situation :

Jo VRIJENS effectue un tour de table pour connaître les régions qui ont mis en place un suivi des stagiaires pédagogiques MF1. Quelques CTR référencent d'une manière ou d'une autre la présence des stagiaires, des tuteurs etc... au sein des structures, afin d'améliorer la qualité des stages pédagogiques dans leurs régions respectives.

4 Le Pack découverte et le PE12

Concernant le mode de délivrance : le PE12 demeure une émanation du Pack Découverte, qui reste quant à lui en version papier et au même prix qu'actuellement, soit 3 €.

En cas d'évolution vers le PE12 (Autrement dit en cas de réalisation de 3 plongées scaphandre dont une plongée à caractère technique), il est possible de procéder à l'enregistrement du PE12 en ligne pour un montant de 2 €. Pour pouvoir procéder à cet enregistrement en ligne, il faut saisir le N° du Pack Découverte « papier », ce qui revient donc à un montant total de 5 €. Il est bien clair qu'il n'existe pas de contenu pédagogique précis pour le PE12.

5 La capitalisation de l'expérience dans la filière encadrant

Pascal YAN présente les travaux du GT qu'il pilote, voir les documents fournis en annexe.

Certaines questions se posent, dont quelques-unes donnent lieu à proposition et vote.

Proposition : Dans les conditions d'exemption accordées aux GP-N4 pour le cursus MF1, remplacer la formulation « trois ans au 1^{er} jour de l'examen » par « trois ans à la date de délivrance du livret pédagogique ».

Remplacer la formulation « Attestées par le DP » par « Attestées par un E3 ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Propositions : Modifier les épreuves théoriques de l'examen GP-N4 de la manière suivante :

- Regrouper les deux épreuves d'« Anatomie-physiologie » et d'« Accidents » en une seule épreuve de « Physiopathologie »,
- Répartir les coefficients de l'épreuve supprimée de la manière suivante : Physiopathologie coefficient 4 et Physique coefficient 2,
- Reprendre les mêmes intitulés que ceux du MF2 pour ces épreuves théoriques, à savoir « Décompression » à la place de « Tables » et « Aspects théoriques » à la place de « Physique ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Revoir la numérotation des compétences de façon à l'homogénéiser au travers des différents niveaux d'encadrant, quitte à avoir des « trous » pour certains niveaux pour lesquels quelques compétences se trouvent être sans objet.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Propositions adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Le Groupe de Travail prend note de ces propositions pour les intégrer à la future nouvelle version du projet. L'ensemble des participants salue une nouvelle fois la qualité et la quantité du travail fourni.

6 Présentation des nouveautés Scubapro

François DESPRETS présente les nouveautés 2015 du constructeur Scubapro, partenaire historique de la FFESSM.

7 L'évolution de la RSE dans le cursus fédéral

Olivier BELAUD présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Il est acté que la RSE ne se justifie plus vraiment dans l'enseignement fédéral car elle ne correspond plus à une réalité de pratique.

Il est donc envisagé de la remplacer par une nouvelle épreuve qui soit à même de tester des capacités de démonstrations techniques. La proposition d'une démonstration de remontée individuelle est présentée aux participants.

Après échanges de points de vue au cours desquels il est également envisagé d'inclure l'évaluation d'une démonstration technique de la descente, il est décidé que le GT propose aux présidents de CTR un document décrivant précisément la nouvelle épreuve qui pourrait remplacer la RSE.

8 L'enseignement de la décompression dans le cursus fédéral

Eric HEBERT présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Il est décidé que le GT continue sur la définition des contenus de formation sur le sujet de la décompression, afin de sortir à terme de l'enseignement des tables pur.

9 Le Sidemount

Bertrand MARTIN présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Le Sidemount sera assorti d'un cursus sans délivrance de carte, pouvant être réalisé par un E3.

Il est décidé que le GT propose un cursus de formation précis, afin de déterminer ensuite de la pertinence de mise en œuvre. Le cursus Sidemount sera mis en vote lors de la CTN de septembre.

10 Le cursus Submatix

Pascal CHAUVIERE présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Le cursus a été réalisé il y a deux ans sans pour autant être mis en œuvre pour cause de non agrément des machines. Aujourd'hui que la machine est agréée, à quelques modifications mineures près, le cursus est donc prêt à être utilisé.

Proposition : Adopter le cursus Submatix adapté.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Afin d'initier le processus de formation, il est décidé de procéder à la certification FFESSM de tout moniteur déjà certifié par un autre organisme (TDI, FSGT, etc...), ceci jusqu'au 31/12/2015.

11 Questions diverses

Remontée de 25 m au MF1 :

Est-il pertinent de maintenir cette épreuve à 25 m ou faut-il la passer à 40 m ?

Il est décidé de reporter la décision en septembre afin de permettre les consultations en CTR et la remontée d'informations.

Aide moniteur :

Proposition : remonter l'âge maximum de l' « Aide Moniteur » jusqu'à l'âge de 18 ans.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Recyclage des ANTEOR :

Proposition d'exiger que les titulaires des brevets de secourisme de la Sécurité Civile demandant une équivalence ANTEOR soient à jour de leur recyclage.

Après délibérations, il est décidé de consulter la commission juridique sur le sujet.

Equivalences :

Un DEJEPS Niveau 3 qui arrête sa formation obtient-il l'équivalence GP-N4 ?

Vote : *Contre : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Un DEJEPS qui arrête sa formation après avoir obtenu l'UC3 obtient-il l'équivalence MF1 ?

Proposition : Si un stagiaire DEJEPS a validé son UC3, il n'obtient pas l'équivalence MF1, en revanche il lui est possible de se présenter directement à l'examen.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

12 Fin de réunion

L'ensemble des points ayant été traités, la réunion prend fin à 17H00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 12 septembre 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

